Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-042_2026-DE

BOIS GUILLAUME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOIS-GUILLAUME

042_2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 2026 À 18:00

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 15

Étaient présents :
Carine BORIES Conseillère Municipale & Adjointe, Fabrice LEFRANCOIS Conseiller Municipal, Nassima HAMADI Conseiller Municipal, Cécile GOMEZ Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND Représentante UDAF76, Isabelle SAINT BONNET membres nommée, Valérie FOURNIER membres nommée, Bruno COLESSE membres nommé, Bertrand LIOT membres nommé, Kalia BOUGUERRA membres nommée

Etai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :
Théo PEREZ Président, Mélanie VAUCHEL Conseillère Municipale & Adjointe, Annie JEANNE Conseillère Municipale, Pascal RIMBERT membres nommé

Secrétaire de séance : PRENOM_SECRETAIRE NOM_SECRETAIRE

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE A DOMICILE – ADOPTION

Rapporteur : Carine BORIES

Le budget primitif 2026 du budget annexe « service d'aide à domicile » du CCAS, adopté le 4 mars dernier, nécessite plusieurs aménagements sur les sections de fonctionnement et d'investissement, lesquels sont intégrés au projet de décision modificative n°1 (DM n°1) faisant l'objet de la présente délibération.

L'équilibre général du projet de DM n°1 s'établit ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opérations réelles	-17 000,00 €	-17 000,00 €
Opérations d'ordre		
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		
Sous-total fonctionnement	**-17 000,00 €**	**-17 000,00 €**
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	+ 5 435,31 €	+ 5435,31 €
Opérations d'ordre		

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-042_2026-DE

Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté		
Restes à réaliser n-1		
Sous-total investissement	**+ 5 435,31 €**	**+ 5 435,31 €**
TOTAL GENERAL DM N°1 2026	**- 11 564,69 €**	**- 11 564,69 €**

Les inscriptions en sont détaillées ci-après.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à -17 000,00 €.

DEPENSES

Chapitre 011 : dépenses afférentes à l'exploitation : - 20 000 €

Les remboursements de frais (6287) sont réduits de - 20 000 € pour le remboursement de la masse salariale au budget principal suite aux ajustements de la masse salariale proposés dans le cadre de la DM du Budget Principal.

Chapitre 016 : dépenses afférentes à la structure : + 3 000 €

Il est proposé d'abonder la nature 617 de 3 000 € pour permettre la demande de certification AFNOR.

RECETTES

Chapitre 018: autres produits relatifs à l'exploitation :- 17 000 €

Au regard du réalisé à ce jour, il est proposé par prudence de réduire les recettes en provenance des bénéficiaires de – 17 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à + 5 435,31 €.

Le montant inscrit au BP2026 concernant le report de résultat (001) était erroné. L'inscription a repris le montant du résultat de 2024 soit -303,71 €. Le résultat de clôture 2025 est de + 5 739,02 €.
Aussi, l'inscription est ajustée dans le cadre de la DM1. Afin d'équilibrer la section, la somme de 5 739,02 € est ajoutée au chapitre 21.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction comptable M22,

Vu la délibération n°012_2026 du 4 mars 2026, adoptant le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe « service d'aide à domicile »,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en cours,

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-042_2026-DE

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe « service d'aide à domicile » du CCAS, telle qu'exposée ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ : document budgétaire DM n°1 2026 du budget annexe « service d'aide à domicile»

ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S